



SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2015

A la Salle des Fêtes de Baneins à 20 h 30

L'an deux mille quinze, le 17 décembre, le Comité syndical réuni à Baneins, après convocation légale en date du 09 décembre 2015, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

Etaient présents : Noël TEPPE, Jean-Marc DUBOST, Michel GADIOLET, Thierry ROBELIN, Tanguy MESSON, Martial TRINQUE, Philippe MOLLARD, Roger RIBOLLET, Jacques VERT, Anne-Marie BOUCHY, Jean-Luc RAVOUX, Eliane ROGNARD, Jean-Pierre CHAMPION, Michel BOISSON, Thomas DECHER, Marc TATON, Patrick BOURGEOIS, Edouard BREVET, Sandrine MÉRAND, Pierrick VERNAY, Serge ROUSSET, Pierre PETIOT, Frédéric ORGERET, Carmen MENA, Bernard GUILLEMAUD.

Etaient également présents : Nathalie DECHAVANNE, Michel AUBRUN, Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Véronique GELIN (secrétaire, comptable), Clémentine PERIAL (chargée de mission), Vincent MOCELLIN (chargé de mission).

Etaient excusés : Pierre PERNET, Annelise MONCEAU, Guy MONTRADE, Lucette LEVERT, Georges-Laurent HYVERNAT, Daniel MICHEL, Gilles DUBOST, Romain COTTEY, Bernard JARAVEL, Jean-Marie GIRARD, Jacky NOUET, Marie-Noëlle PERRIER, Maurice VOISIN, Christian ODDON, Karyl THEVENIN, Yves CLAYETTE, Laure LANTELME, Philippe RAYMOND, Bernard LITAUDON, Jacqueline CUTIVET, Rémy GUILLOT, Marie-Monique THIVOLLE, Dominique ALGA, Serge VARVIER, Muriel LUGA GIRAUD, Martial FAILLET, Marie-Christine LANET, Rodolphe POMEREL, Isabelle DUBOIS.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

Madame Sandrine MÉRAND fait procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance. Elle remercie les membres de leur présence et excuse Monsieur Jean-Pierre GRANGE, maire de Baneins qui a été retenu par d'autres obligations. Elle laisse la parole à Monsieur Jean-Marc DUBOST pour une brève présentation de la commune.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 14 octobre 2015 a été joint à la convocation du comité syndical du 17 décembre 2015. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Madame MÉRAND précise que Monsieur Voisin demande que soit rajouté, dans les questions diverses du compte rendu, un élément concernant les travaux réalisés cet été sur le canal des Echudes sur Saint Didier sur Chalaronne. Il souhaiterait qu'il soit indiqué que ces travaux ont été réalisés illégalement et que le manque d'eau dans les Echudes n'était pas seulement dû à un manque d'eau mais aussi à ces travaux.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 14 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Sandrine MÉRAND rappelle que le syndicat étant assimilé à une commune de plus de 3 500 habitants, il est obligatoire de tenir un débat d'orientation budgétaire. Elle propose de balayer l'ensemble des opérations qui pourraient être conduites en 2016, avec ou sans inscription budgétaire, et ce sur la base des restes à réaliser en 2015, des dernières opérations à lancer dans le cadre du contrat de rivière et de la mise en œuvre du bilan de ce dernier. Elle souligne que toutes ces actions doivent s'inscrire dans le cadre de l'autofinancement disponible, à savoir 144 146 € répartis ainsi :

- 99 330 € pour le financement des actions communes à tous les bassins versants,
- 36 800 € pour les actions propres au bassin de la Chalaronne,
- 5 316 € pour les actions propres au bassin de la Calonne,
- 2 700 € pour les actions propres au bassin du Moignans.

Avant de débiter la présentation, Madame Mérand tient à préciser que le syndicat perdra le bénéfice des subventions du Conseil Régional Rhône-Alpes pour les postes, du fait de son désengagement des contrats de rivières dès 2016. Cela se traduit par 48 000 € de recettes en moins dans le budget de fonctionnement.

Par ailleurs, actuellement, il existe également une incertitude sur l'aide du Conseil Départemental de l'Ain pour un poste de l'équipe, soit potentiellement 20 000 € de recettes en moins, si cela s'avérait exact.

Le montage financier du budget 2016 étant en cours de réalisation, il est donc très probable que la commission finances soit amenée à réaliser en janvier des arbitrages au niveau des budgets d'investissement et de fonctionnement, sur la base des éléments qui vont être présentés.

La Présidente donne la parole à Yannick qui précise que chaque personne présentera les actions dont elle a la charge sur l'année 2016.

A33- Plans de désherbage communaux externalisés et acquisition de matériel de désherbage alternatif

Yannick rappelle que 14 communes sur les 35 du territoire ont réalisé des plans de désherbage entre 2007 et fin 2014. Ces plans ont pour objectif la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Le SRTC a recruté le CFPH de Lyon Ecully en 2015 pour l'externalisation de 6 plans de désherbage sur les communes de la Chapelle du Châtelard, Garnerans, Marlieux, Montceaux, Peyzieux sur Saône et Thoisy. Le suivi de la réalisation de ces plans a débuté à l'automne 2015, en étroite collaboration avec les élus et les services techniques des communes concernées. Ce suivi se terminera probablement au cours du premier semestre 2016.

Pour ces 6 nouveaux audits et pour les plans réalisés précédemment, un appui technique sera également proposé aux communes pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif (désherbeurs thermiques, outils de travail du sol...) dans le cadre de conventions de mandat. Cinq communes disposent de leur convention finalisée ; il s'agit de Saint André de Corcy, Mogneneins, Saint Etienne sur Chalaronne, Guéreins, Dompierre sur Chalaronne.

Nouvelle action : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Yannick rappelle que ces contrats sont destinés aux agriculteurs sur la base du volontariat pour une durée de 5 ans. Deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) concernent le périmètre du SRTC :

- Le PAEC Chalaronne aval pour lequel le SRTC est opérateur et animateur,
- Le PAEC Dombes Saône pour lequel le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône est opérateur et le SRTC coanimateur, au même titre que la Chambre d'Agriculture de l'Ain, le Syndicat Mixte Veyle Vivante et l'EPTB Saône Doubs.

Ces 2 PAEC proposent des mesures aux agriculteurs volontaires répondant à des enjeux qualité des eaux superficielles et biodiversité.

Pour le premier PAEC, une première campagne de contractualisation a été menée au printemps 2015 et a abouti à la signature de 24 contrats. Une seconde campagne de contractualisation est prévue début 2016.

Le travail de l'équipe consiste à réaliser les différentes missions suivantes :

- Communication auprès des agriculteurs,
- Rencontres avec ces derniers,
- Suivi de réalisation des diagnostics d'exploitation agricoles pour certaines mesures engagées,
- Montage final du contrat,
- Suivi du projet.

Pour le second PAEC, le projet a été déposé le 15 octobre 2015 à la DDT de l'Ain. Si ce dernier est retenu, 2 campagnes de contractualisation sont prévues début 2016 et début 2017.

L'équipe du syndicat participera, avec les autres coanimateurs (Chambre d'Agriculture, Syndicat mixte Veyle Vivante et EPTB Saône Doubs), au montage des contrats MAEC pour des exploitations situées sur l'amont du périmètre du SRTC (Dombes).

A35 Programme de restauration/création de mares et aménagement d'abreuvoirs et de zone de franchissements de cours d'eau

Jérémy rappelle que dans un objectif de lutte contre les pollutions diffuses et d'amélioration de la qualité de l'eau, un appel à projet a été lancé en 2014 pour réaliser l'aménagement de mares agricoles mais aussi d'aménagement en bord de cours d'eau pour le bétail (abreuvoirs et zones de franchissements). La DIG sans enquête publique est en cours d'instruction par la DDT et le recrutement du prestataire est en cours.

Cette tranche comporte 27 projets situés sur 14 communes du territoire. Les travaux devraient commencer début 2016 en fonction de l'accessibilité des parcelles concernées.

Une seconde tranche pourrait être proposée sous réserve de budget suffisant.

Plantations de haies et plantation de ripisylve

Jérémy précise que sous réserve de disponibilités budgétaires, il est prévu une nouvelle tranche de plantation de haies fin 2016, ainsi qu'une nouvelle tranche de plantation de ripisylve au printemps et/ou à l'automne. Le Syndicat a déjà reçu des demandes sur l'ensemble de son territoire.

Elaboration du cahier des charges pour la conduite d'un diagnostic des bassins versants de la Mâtre, de l'Appéum et du Rougeat.

Durant la mise en œuvre du contrat, Antonin rappelle que les communes riveraines de l'Appéum ont sollicité le SRTC pour l'intégrer. A l'époque, il avait été jugé délicat d'agrandir le périmètre d'intervention en cours de procédure.

Le contrat de rivière des territoires de Chalaronne étant à présent terminé, un dialogue élargi aux communes des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat a été lancé. Le syndicat a donc conventionné avec les communes des bassins versants de l'Appéum et de la Mâtre pour la rédaction d'un cahier des charges début 2016 en vue de la réalisation d'un diagnostic dans le courant de l'année.

En ce qui concerne le Rougeat, la concertation pour initier la même dynamique est en cours avec la communauté de communes Dombes Saône Vallée, qui prendra la compétence GEMAPI dès le 1^{er}

janvier 2016. Avec la mise en œuvre de la réforme liée à la nouvelle compétence GEMAPI, l'agrandissement du périmètre d'intervention du syndicat à ces 3 bassins versants pourrait avoir du sens.

B1-1.1 Gestion des invasives

Jérémy précise qu'une nouvelle tranche de travaux est prévue d'avril à novembre 2016 avec l'ajout de deux sites d'hydrocotyle fausse renoncule pour limiter sa propagation.

Monsieur Teppe demande comment intervenir sur cette nouvelle plante invasive. Sandrine Mérand précise qu'une plaquette sera réalisée par le syndicat pour l'intégrer au petit livret déjà existant. Jérémy explique qu'il s'agira d'opérer un arrachage mécanique dans un premier temps puis ensuite un ou plusieurs arrachages manuels. Jérémy propose de faire appel à un agriculteur pour enterrer les invasives car l'exportation risque de coûter très cher. Jérémy précise que cette plante n'est pas facile à identifier.

B1-1.3 Restauration de la continuité sur le seuil des Charmes (Calonne)

Antonin rappelle que le seuil des Charmes sera aménagé pour répondre aux obligations réglementaires issues du Grenelle (restauration de la continuité biologique et sédimentaire) et améliorer le fonctionnement de la rivière sur ce secteur. Il s'agira de monter l'ensemble des dossiers administratifs et réglementaires et de suivre l'avancement de la maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études qui a obtenu le marché (Centre d'Ingénierie Aquatique et Ecologique - CIAE). Une réunion a eu lieu jeudi dernier afin de choisir le scénario. Il s'agira de dégrader le seuil avec des mesures d'accompagnement à l'aval. La phase AVP devrait être terminée en mars avec des travaux prévus en fin d'année.

B1-2.10 Restauration de la continuité écologique au droit du gué des Illons

Antonin rappelle que le passage à gué des Illons situé sur la Chalaronne dans la commune de St Etienne sur Chalaronne est un ouvrage permettant le passage des engins agricoles sur la Chalaronne. Cet ouvrage composé de 12 buses côte à côte et liaisonnées entre elles empêche la continuité piscicole et sédimentaire. Après recrutement du bureau d'études CIAE, les dossiers réglementaires seront réalisés et des travaux de restauration de la franchissabilité, conservant la possibilité de traversée des engins agricoles, seront mis en œuvre vraisemblablement à l'automne. Le bureau d'étude propose deux solutions : la première étant la destruction du gué et la reconstruction d'un pont, la deuxième étant la destruction du gué existant et la reconstruction d'un gué soutenu par 2 dalots.

Antonin précise qu'il est nécessaire de trouver la solution qui permette de répondre aux enjeux tout en préservant les usages.

Monsieur Bourgeois réagit en expliquant que sur le secteur de Saint Didier au niveau du camping, il y a beaucoup plus problèmes d'embâcles sans que pour autant le syndicat n'intervienne.

Yannick précise que ce secteur a été identifié et qu'il sera étudié dans le cadre de l'étude géomorphologique.

Sandrine Mérand rappelle que l'objectif du bilan du contrat est de rencontrer les communes afin de connaître et d'identifier les besoins de chacun.

B1-2.12 Restauration de la Chalaronne au moulin des Payes (Châtillon/Chalaronne)

Jérémy rappelle que la Chalaronne en amont du moulin des Payes a été curée et rectifiée en 2005 par l'agriculteur. Des travaux de diversification du cours d'eau au niveau du secteur curé avaient donc été prévus pour améliorer la qualité du milieu. Le financement de ces travaux avait été accordé à condition que le seuil des Payes situé juste en amont soit aménagé pour restaurer la continuité écologique.

Concernant le seuil, un bureau d'étude, le CIAE, a été recruté afin de réaliser la maîtrise d'œuvre ce projet, de la phase diagnostic à la phase travaux.

A l'issue du diagnostic de l'ouvrage et des propositions de scénarios, il apparaît que la solution la plus adaptée et la moins coûteuse est une rampe d'enrochement destinée à permettre la migration piscicole pour un montant prévisionnel de 78000 €.

Il apparaît que le coût de ces travaux semble prohibitif au regard du gain écologique faible et des enjeux peu importants sur ce secteur de la Chalaronne qui est très dégradé avec des espèces piscicoles peu exigeantes.

L'abandon de ce projet est donc à l'étude afin de mieux se concentrer sur l'aménagement du secteur curé.

B1-2.11 Restauration de la continuité sur le seuil de l'ancien moulin Chapuis

Jérémy rappelle que le seuil de l'ancien moulin Chapuis doit être aménagé pour répondre aux obligations réglementaires issues du Grenelle (restauration de la continuité biologique et sédimentaire). Dans ce cas précis, peu de travaux sont à mettre en œuvre pour terminer son arasement, en accord avec la Fédération de pêche du Rhône, propriétaire du seuil. Les travaux proposés par le syndicat consistent à réaliser une échancrure du seuil, effectuer une recharge granulométrique en amont de celui-ci et prévoir des protections de berges en génie végétal.

L'objectif est de recréer le fond naturel du lit par apport de sédiments grossiers dans le but de stabiliser le lit qui s'incise et les berges qui s'érodent, tout en reconstituant les fonctionnalités naturelles de la Calonne sur ce secteur (habitat pour la faune et auto-épuration de l'eau réalisée par la rivière).

La procédure de déclaration d'intérêt général sans enquête publique (dite loi Warsmann) est en cours d'instruction. La consultation des entreprises sera réalisée début janvier avec des travaux prévus au printemps.

Sandrine Mérand explique qu'une délibération avait été prise en 2014 pour le dépôt d'un dossier de DIG avec enquête publique. Finalement il a été négocié avec les services de l'état de seulement déposer une procédure loi Warsmann, procédure moins longue et moins coûteuse.

Canal des Echudes

Au cours de l'étude bilan du fonctionnement du canal des Echudes réalisée par Clémentine courant 2015, celle-ci rappelle que la prospection sur le terrain a permis de montrer que le canal perd entre 50 et 80 % de son débit de la prise d'eau à la confluence, selon les périodes de hautes ou de basses eaux. Le syndicat va poser des sondes de mesure de niveau d'eau afin de calculer des débits. L'objectif étant de localiser au mieux les problèmes de niveau dans le canal des Echudes.

Une réunion publique sera organisée prochainement avec les différents usagers.

Yannick précise qu'un comité de pilotage est prévu le 18 décembre prochain pour présenter l'étude et réfléchir sur la gestion des principales fuites. La problématique du creux de la Morelle sera également prise en compte.

Nouveau programme de restauration des fossés de la Dombes

Yannick précise que suite aux résultats satisfaisants du programme de restauration des fossés de la Dombes 2010-2014, le SRTC souhaite engager un nouveau programme pour les 5 prochaines années.

Le rendu final de l'étude bilan de Vincent sera réalisé au printemps 2016. Cette année, aucun budget ne sera inscrit, mais tout le montage de l'opération sera effectué. Un suivi qualité de l'eau sera mis en place sur 2 bassins versants qui feront l'objet de travaux afin de définir un état initial du réseau des fossés. La rédaction des dossiers réglementaires sera réalisée mi 2016 avec consultation des entreprises fin 2016 pour des travaux en 2017.

B1-3.2 Mise en place de panneaux le long de la Chalaronne

Antonin rappelle que conformément à la fiche action inscrite dans le contrat de rivières, des panneaux informatifs seront mis en place le long des sentiers existants sur la rivière Chalaronne. Les secteurs concernés sont la traversée de Villars les Dombes ainsi que les sentiers situés de Châtillon sur Chalaronne jusque'à la Saône.

Il est envisagé de créer entre 12 et 20 panneaux. L'analyse des offres est en cours pour le recrutement du bureau d'études. Quatre offres ont été reçues. Un comité technique sera créé pour piloter le projet dans les prochaines semaines.

Action de communications (C4-C5)

Yannick précise que les actions de communications (animations scolaires 2015/2016 et 2016/2017, éditions d'un nouveau journal, rapport d'activités 2015, plaquettes, panneaux rivière) se poursuivront également en 2016.

Actions non budgétaires

Yannick rappelle que les techniciens du syndicat continuent d'être sollicités pour les actions suivantes :

- Suivi des PLU et des SCOT,
- Suivi des projets d'assainissement des collectivités,
- Assistance aux communes dans l'élaboration de cahier des charges et de suivi d'études en lien avec la gestion des eaux pluviales et l'assainissement.

Bilan du contrat de rivières

Bilan qualité de l'eau

Il s'agit d'un suivi réalisé en 2015 sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, en complément du suivi réalisé par le Conseil Départemental de l'Ain.

Le marché a été attribué à Gay Environnement. Les analyses ont été réalisées courant 2015 sur l'ensemble des bassins versants. Le rendu de ce bilan sera effectué début 2016.

Bilan et diagnostic de la ripisylve

Ce bilan sera réalisé début 2016 en interne et concernera les actions de restauration, plantation et de lutte contre les invasives. Il permettra de synthétiser les résultats obtenus mais également de proposer des actions futures à mettre en œuvre pour une nouvelle procédure de gestion des cours d'eau.

Bilan de l'évolution des zones humides

Ce bilan de l'évolution des zones humides sera réalisé en interne et débuté fin 2015. Il permettra de quantifier l'évolution des zones humides, d'identifier les causes de diminution de celles-ci et de définir de nouvelles mesures de gestion.

Bilan piscicole

Ce bilan sera conduit par la Fédération de Pêche de l'Ain. Il permettra d'évaluer les travaux réalisés par le SRTC en se basant sur l'indice « poisson », de réaliser le suivi thermique des cours d'eau, de cibler et hiérarchiser les facteurs piscicoles limitant et d'améliorer la connaissance de nos cours d'eau.

Bilan hydrogéomorphologique

L'objectif de cette étude est d'apporter au SRTC des éléments de compréhension du fonctionnement hydro-géomorphologique des rivières du territoire et de développer une stratégie globale de gestion

Elle se décomposera en 5 phases :

- Phase 1 : Evaluer l'efficacité des actions menées pendant le contrat,
- Phase 2 : Compléter et actualiser notre connaissance du fonctionnement de la Chalaronne et du Moignans aval,
- Phase 3 : Définir l'état écologique à atteindre (Chalaronne et Moignans) en fonction du bilan des opérations, de l'état des lieux hydro-géomorphologique et des directives du SDAGE,
- Phase 4 : Définir des enjeux et des nouveaux objectifs de gestion associés à une stratégie d'intervention par tronçons homogènes,
- Phase 5 : Propositions de mesures de gestion plus détaillées sur certains secteurs.

Le prestataire est en cours de recrutement. L'étude devrait débuter en janvier 2015 pour une durée de 9 mois.

Monsieur Petiot demande pourquoi l'étude dure aussi longtemps. Clémentine précise qu'il est nécessaire de réaliser du terrain en période de hautes et basses eaux.

C9 Bilan global du contrat de rivière

Le syndicat externalisera également un bilan global de sa procédure, comprenant notamment des enquêtes auprès des différents acteurs du territoire. Il permettra de réaliser un bilan technico financier des actions menées par le SRTC. Par ailleurs, il est important de concevoir cette phase de bilan comme une phase de réflexion et de propositions pour l'après contrat de rivière. A ce titre, un travail a déjà été entamé par le groupe de travail Bilan et Stratégie en 2015. Le bureau d'études sera recruté fin 2015 pour débiter la prestation dès janvier 2016.

Mise en place de la GEMAPI

La création de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) entraînera une modification prochaine de nos statuts et la substitution des communes par les communautés de communes au 01/01/2018. Un travail est déjà engagé et doit être approfondi avec l'ensemble des élus et des communautés de communes sur cette question durant toute l'année 2016 et au-delà. Le SRTC reste actif pour informer les collectivités et faire avancer les discussions. Quatre réunions intercommunales ont déjà été réalisées et 3 restent à venir. Une réunion intersyndicale sera organisée avec le syndicat mixte Veyle Vivante pour coordonner la mise en place de la GEMAPI sur nos territoires

Sandrine Mérand précise qu'il n'est pas simple d'avancer sur la GEMAPI tant que les périmètres des nouvelles intercommunalités n'ont pas été arrêtés.

La Présidente demande si l'assemblée a des questions concernant ce débat d'orientation budgétaire. Aucune question n'étant posée, le débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.

3 – MISE EN PLACE D'UNE ACTION SOCIALE

Afin de satisfaire aux obligations légales et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, plusieurs possibilités d'actions ont été étudiées par la commission finances réunie le 16 novembre dernier.

La protection sociale complémentaire et les tickets restaurant ou chèques déjeuner n'ont pas été retenus compte tenu des besoins des agents et des possibilités budgétaires. Après analyse, le choix s'est finalement porté sur le Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le montant de la cotisation 2015 représenterait 0.86% de la masse salariale N-1 avec des montants plancher et plafond respectivement de 197.89€ et 270.79€ par bénéficiaire. Soit au maximum pour le SRTC = 1 624.74€ pour l'année pour 6 personnes.

Sandrine Mérand propose donc de mettre en place cette action sociale au sein du SRTC, à compter du 1er janvier 2016 et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Elle propose à Monsieur Trinque Martial, 1er vice-président, en qualité de délégué élu, de participer notamment à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. Il sera l'élu référent pour cette action.

Aucune question n'étant posée, l'adhésion au CNAS au 1^{er} janvier 2016 est approuvée à l'unanimité.

4 – INFORMATION CONCERNANT LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

La profession agricole a demandé aux services de l'Etat de définir une cartographie précise des cours d'eau, à l'échelle de la France, afin de limiter les cas de contentieux et d'aboutir à une distinction entre les écoulements considérés ou non comme des cours d'eau.

Ce travail devait être remis au ministère pour le mois de décembre 2015. Au vu de la masse de travail devant être réalisée, notamment l'expertise sur le terrain des nombreux cas litigieux et l'organisation de la concertation avec les acteurs locaux ayant une bonne connaissance du terrain (syndicats de rivière, fédération de pêche, associations diverses, représentants des différents usagers, etc.), il est impossible aux services de l'état de fournir un travail exhaustif de qualité pour cette échéance. Seule une partie du travail sera proposée à cette date.

La cartographie des cours d'eau est un document évolutif. Cela signifie qu'il nécessitera plusieurs années pour obtenir un résultat satisfaisant et stable. Une première cartographie sera vraisemblablement produite en 2016.

A ce jour, 3 catégories de cours d'eau seront identifiées sur la carte qui sera rendue au ministère :

- Catégorie 1 : les cours d'eau sur lesquels il n'y a aucun doute,
- Catégorie 2 : les non cours d'eau,
- Catégorie 3 : les cours d'eau à expertiser.

Les critères pour identifier un cours d'eau sont les suivants :

- 1- Présence d'un lit naturel à l'origine,
- 2- Présence d'une source,
- 3- Présence d'un écoulement une partie de l'année.

S'il y a un cas litigieux, d'autres critères peuvent être étudiés (présence de granulométrie, présence de vie aquatique, etc.).

Cela signifie que lorsque des travaux seront réalisés sur ces zones d'écoulement des eaux (travaux de curage, gestion des berges...), l'auteur des travaux devra se référer à la carte.

Pour la catégorie n°1 une autorisation de l'Etat est nécessaire (comme auparavant dans le cadre de la loi sur l'eau). Pour la seconde, aucune procédure n'est nécessaire sous réserve qu'il n'y ait pas d'autres réglementations qui se superposent (frayères à brochets, zones humides, etc.). Pour la troisième, une demande d'expertise auprès de la DDT sera exigée.

Dans le doute et dans l'attente d'une cartographie stabilisée, le SRTC propose aux agriculteurs de contacter notre syndicat directement pour disposer d'un avis de principe et d'un aiguillage sur les procédures éventuelles à réaliser.

Le cas des fossés de la Dombes demeure un peu à part du fait de la particularité du réseau lié aux étangs. Une réunion spécifique aura lieu prochainement pour ce territoire.

Le SRTC a remarqué plusieurs problèmes de cartographie des cours d'eau, fossés et canaux de son territoire à corriger avant envoi de la première version au ministère.

Sur les territoires comme la Dombes et le Val de Saône (fossés de Saône), un progrès significatif est à attendre dans la distinction fossés / cours d'eau. Il n'est pas évident a priori que ce soit le cas pour tous les secteurs.

Enfin, le cas du canal des Echudes pose question. Il semblerait que cet écoulement sera classé en tant que non cours d'eau du fait des nombreux droits d'eau qui régissent l'usage de l'eau et du fait qu'il n'y a pas de lit naturel à l'origine. Une expertise, à la charge de l'ONEMA, a été demandée pour l'année 2016 afin de clarifier la situation. De nombreux autres biefs de moulin sont dans le même cas de figure.

5 – DIG SANS ENQUETE PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX PREVUS AU NIVEAU DU SEUIL DU MOULIN CHAPUIS

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, il est prévu de réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du seuil du moulin Chapuis sur la rivière Calonne.

Après avoir finalisé le montage technique du projet et suite à plusieurs échanges avec la DDT, il s'avère qu'une DIG classique avec enquête publique n'est pas nécessaire, compte tenu de la faible ampleur des travaux. Une DIG sans enquête publique dite loi Warsmann est suffisante et permettra au syndicat de réduire le temps d'instruction et de réaliser des économies (absence de commissaire enquêteur, consultation du public réalisée en ligne).

Une première délibération avait été prise le 27 février 2014 sur la base de la réalisation d'une DIG avec enquête publique et du dépôt d'un dossier loi sur l'eau. Il est donc nécessaire de la modifier.

Sandrine Mérand indique que la présentation technique de ce projet a eu lieu au début du comité lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Petiot se demande comment la recharge granulométrique pourra tenir au fond du lit de la Calonne. Jérémie indique que cette recharge sera amenée à évoluer au fil du temps et que les galets proviendront vraisemblablement d'une gravière de Saône.

Sandrine Mérand porte au vote cette demande de DIG sans enquête publique. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Travaux au droit du seuil Crozet sur la Calonne :

Monsieur Champion indique que Monsieur Martin, propriétaire du moulin Crozet, est intervenu lors de la dernière assemblée générale de l'association des Amis du Vieux Thoissey. Ce dernier souhaiterait que l'ensemble des élus signe la pétition qu'il a diffusée. Cette dernière vise à établir un moratoire concernant la réglementation rétablissant la continuité écologique sur certains tronçons de cours d'eau.

Sandrine MERAND rappelle en quelques mots le contexte. Monsieur Martin a envoyé début décembre un courrier aux maires des communes du territoire afin de leur demander de signer un moratoire concernant la directive cadre européenne et notamment l'exécution du classement des rivières au titre de la continuité écologique. Il faisait également allusion à des engagements non tenus de la part du SRTC. Un courrier réponse du syndicat avait donc été envoyé à l'ensemble des maires afin de clarifier les dires de Monsieur Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance.

La séance est levée à 22h15

La Présidente,
Sandrine MÉRAND

